

SAVOIR CHOISIR SON SYSTEME D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Notice d'utilisation d'analyse financière d'un projet d'assainissement non collectif

CONTEXTE DU PROJET

La taille de mon habitation : Le dimensionnement des installations d'ANC est basé sur le nombre de pièces principales d'une maison. Si des travaux d'agrandissement ou des modifications sont prévus, il convient d'en tenir compte en amont. Il faut prendre aussi en considération une éventuelle vente de la maison. Si l'assainissement est sous dimensionné, cela va impacter le prix de vente à la baisse. Ces éléments permettent de choisir la bonne installation.

? Combien ai-je de pièces principales dans mon habitation à court terme?

L'occupation de mon habitation : L'installation d'ANC sera différente entre une maison habitée à l'année et une résidence secondaire. Contrairement aux installations traditionnelles, certains dispositifs agréés ne sont pas adaptés à des habitations secondaires. Cette notion caractérise "l'intermittence" que l'on retrouve dans l'avis d'agrément de chaque dispositif agréé.

? Mon habitation est-elle de façon permanente?

Contraintes de la parcelle : une nappe phréatique proche de la surface du sol, la présence de roche mère, une parcelle en zone inondable, une pente nulle ou excessive, des limitations d'accès pour les véhicules de terrassement, un puits déclaré pour la consommation humaine,... sont autant de critères amenant des restrictions dans le choix du dispositif. Pour les installations agréées, l'avis d'agrément des dispositifs précise si je peux l'installer en présence de nappe, en zone inondable...

? Quelles sont les contraintes particulières de mon terrain?

Le niveau de sortie de mes eaux usées : la profondeur de la canalisation de sortie des eaux usées varie d'une habitation à l'autre. Ce niveau de sortie peut conditionner le dispositif mis en place, voire imposer le recours à un poste de relevage des eaux.

? Quel est le niveau de sortie de mes eaux usées?

La position des réseaux : Surtout en réhabilitation, les canalisations d'évacuation peuvent se trouver sur tout le pourtour de l'habitation. Ces eaux doivent être réunies en un point pour être dirigées vers le système de traitement, ce qui peut engendrer des travaux plus ou moins importants surtout quand elles croisent d'autres réseaux (eau pluviale, électricité, gaz...).

? Où se situent mes canalisations ?

Contraintes du sol : ne pas hésiter à s'attacher des services d'un bureau d'études afin d'être conseillé sur l'aptitude du sol à l'assainissement quand le projet paraît complexe. L'étude coûte environ 5 % du projet mais peut occasionner de précieuses économies par la suite !

? Les caractéristiques du sol sont-elles adaptées pour traiter ou infiltrer les eaux?

Les deux types de filière :

Les filières traditionnelles : Ce sont les épandages et filtres à sables dont les caractéristiques techniques sont décrites dans une norme : NF. DTU 64.1.

Les filières agréées : Ce sont des dispositifs disposant d'un agrément du ministère, commercialisés par des entreprises.

ANALYSE ECONOMIQUE



Les éléments relatifs à la détermination des coûts d'investissement et de fonctionnement pris en compte dans le tableau à droite sont tous disponibles dans le guide d'utilisation :

- ① Les systèmes non équipés de moteur ou de pompes ou autres auront une consommation électrique nulle.
- ① Les systèmes sans électricité sont éligibles au prêt à taux zéro (PTZ).
- ① Certains systèmes rustiques laissent la possibilité à l'utilisateur d'assurer lui-même l'entretien et la maintenance. Ainsi, les coûts liés aux contrats d'entretien ou de maintenance seront nuls.
- ① Tous les systèmes produisent des boues et chaque guide d'utilisation précise la fréquence de vidange en mois. Le prix moyen d'une vidange négociée, réalisée par un vidangeur agréé, dans le département de l'Allier se situe entre 250€ TTC et 350€ TTC.

Pour effectuer le bon choix, il est important de raisonner en coût global sur 15 ans.

Certaines filières à faible prix d'achat peuvent avoir des coûts d'exploitations qui annulent rapidement les économies faites au départ. La période de 15 ans a été choisie en raison de la durée de vie admise pour un filtre à sable. Il peut être inférieur en cas de défaut d'installation ou d'entretien mais peut aussi durer plus de 20 ans avec une conception et un entretien irréprochable.

ELEMENTS NECESSAIRES A LA REALISATION DE L'ANALYSE

- Pour les filières traditionnelles, il convient d'effectuer la vidange de la fosse toutes eaux lorsque les boues atteignent 50 % de sa capacité soit environ tous les 6 ans. Pour plus d'informations, consultez nos fiches techniques :

<http://www.allier.fr/include/viewfilesecure.php?idtf=29729&path=Fiches-techniques.pdf>

- Pour les dispositifs agréés se procurer le **guide d'utilisation** du système ainsi que **l'avis d'agrément** de ce même système. Les performances du système dépendent des conditions d'utilisation précisées dans le guide (fréquences de vidanges, remplacement des pièces usées...). Ces éléments sont disponibles à l'adresse suivante :

<http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/agrement-des-dispositifs-de-traitement-r92.html>

- Le GRAIE (groupe de recherche animation technique et information sur l'eau) propose un tableau des filières agréées :

http://www.graie.org/graie/graiedoc/reseaux/ANC/Tableau_filierees_agreees.xlsm

- Pour aller plus loin, le ministère a édité un guide complet à destination des usagers :

http://www.assainissement-non-collectif.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/12032_ANC_Guide-usagers_complet_02-10-12_light_cle1713de.pdf

Conseil Départemental de l'Allier

Adresse postale : 1 avenue Victor Hugo – BP 1669 – 03016 Moulins cedex

Tél : 04 70 35 72 75 – Fax : 04 70 35 72 76 – Mèl : bdqe@allier.fr

Aout 2018

SE POSER LES BONNES QUESTIONS ET SAVOIR ACHETER

Contexte du projet

Capacité de l'habitation, nombre pièces principales		Résidence	principale <input type="checkbox"/>	secondaire <input type="checkbox"/>
Surface de mon terrain dédié à l'ANC en m ²		Terrain inondable	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Présence d'une nappe	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Si oui, distance du sol au toit de nappe en m		
Une étude de sol est-elle disponible ?	Oui <input type="checkbox"/> Non <input type="checkbox"/>	Un poste de relevage est-il nécessaire ?	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

Etude sur 15 ans

Nom de la filière :	Projet 1		Projet 2		Projet 3	
	Filière traditionnelle		Filière agréée 1		Filière agréée 2	
.....
Intermittence autorisée	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>
Dispositif autorisé en présence d'une nappe	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>	Oui <input type="checkbox"/>	Non <input type="checkbox"/>

A) Investissement

A1) Coût total achat de matériaux en € ttc			
A2) Coût total de mise en œuvre du système en € ttc			
A3) Total coût total investissement en € ttc = A1+A2			

B) Fonctionnement

B1) Estimation de la consommation électrique en kWh/jour	B1=	Kwh/j	B1=	Kwh/j	B1=	Kwh/j
B2) Coût moyen d'électricité sur 15 ans en € ttc. $B2 = B1 * 365 * 15 * 0,1125$	B2=	€ ttc	B2=	€ ttc	B2=	€ ttc
B3) Si contrat d'entretien ou de maintenance : coût annuel du contrat en € ttc	B3=	€ ttc	B3=	€ ttc	B3=	€ ttc
B4) Coût d'entretien ou de maintenance par une personne qualifiée sur 15 ans. $B4 = B3 * 15$	B4=	€ ttc	B4=	€ ttc	B4=	€ ttc
B5) Fréquence de vidange des boues en mois	B5=	mois	B5=	mois	B5=	mois
B6) Coût de vidanges sur 15 ans. $B6 = ((12/ B5) * 15) * 300$	B6=	€ ttc	B6=	€ ttc	B6=	€ ttc
B7) Durée de vie du moteur ou surpresseur en années	B7=	années	B7=	années	B7=	années
B8) Durée de vie de la turbine ou de l'aérateur en années	B8=	années	B8=	années	B8=	années
B9) Durée de vie des pompes en années	B9=	années	B9=	années	B9=	années
B10) Durée de vie du tableau électrique en années	B10=	années	B10=	années	B10=	années
B11) Durée de vie du matériau filtrant	B11=	années	B11=	années	B11=	années
B12) Coût de remplacement des pièces d'usure et des matériaux à renouveler sur 15 ans en € ttc	B12=	€ ttc	B12=	€ ttc	B12=	€ ttc
B13) Total coût de fonctionnement sur 15 ans en € ttc = B2 + B4 + B6 + B12	B13=	€ ttc	B13=	€ ttc	B13=	€ ttc

Coût global sur 15 ans en € ttc = A3 + B13

.....€ ttc€ ttc€ ttc
sur 15 ans	sur 15 ans	sur 15 ans

A2/ Pour déterminer le coût de mise en œuvre du système, ne pas hésiter de prendre contact avec son maçon.

B2/ 0,1416 est un prix moyen en € ttc du kWh en France.

B6/ 300 est le coût moyen en € ttc, après négociation, d'une vidange réalisée par un vidangeur agréé dans le département.